Groupement de gendarmerie départementale du Gers

COMMUNIQUÉ

STOP aux cybermenaces en période de COVID-19

Le coronavirus est actuellement le principal appât des pirates informatiques qui exploitent le besoin d'information sur l'évolution de la situation ou sur les aides

Recommandations pour les entreprises et les salariés en télétravail

Bilan sécurité et sauvegarde des données

●Profitez du ralentissement de l'activité pour faire un check-up complet avec votre responsable informatique ou un spécialiste dont la notoriété en cybersécurité est reconnue.

●Optimisez la protection contre le vol de données, les pertes d'exploitation liées au blocage de l'activité par rançongiciel, ou la prise de contrôle à distance de votre système informatique.

●Veiller à sauvegarder régulièrement vos données pour protéger les actifs de l'entreprise.

Charte informatique

●Faite un rappel sur les droits et devoirs de chacun concernant les règles d'utilisation du réseau informatique au sein de l'entreprise.

●Énoncer clairement les sanctions encourues en cas de non respect des règles et faire signer des clauses de confidentialité.

Vigilance lors des déplacements ou en télétravail

●Appelez vos collaborateurs et salariés à renforcer leur vigilance lors de leurs déplacements domicile/lieu de travail, en particulier quant aux règles de protection de leurs équipements mobiles.

●Suivre les conseils de l'Agence nationale chargée de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) sur l'utilisation d'équipements personnels pour un usage professionnel, en particulier dans le cadre d'une activité en télétravail, dont la mise en œuvre a été favorisée et étendue à l'aune de la crise sanitaire actuelle.

Dons frauduleux

●Prenez garde aux escroqueries qui profitent des chaînes de solidarité et fausses cagnottes en ligne, appelant à votre générosité par un appel aux dons destinés au financement de matériels destinés à sauver des vies en raison de la crise actuelle (masques, gels hydroalcooliques, tests de dépistages etc.).

Groupement de gendarmerie départementale du Gers

Fake News

●Ne partagez pas de fausses informations ou des vidéos qui peuvent être virales, et amplifier ainsi une rumeur destinée à véhiculer des peurs et des scénarios catastrophiques.
●Analyser la source d'information, prenez le temps de la réflexion et adopter au besoin une communication de crise au sein de l'entreprise.

L'hameçonnage

●Méfiez-vous des mails, sms, chat et appels téléphoniques non identifiés. Cette technique dite du « phishing » est destinée à soustraire des informations personnelles, professionnelles ou bancaires en vous orientant sur de faux sites.

Attestations de déplacement

●Facilitez la mobilité de vos salariés en éditant des attestations de déplacement dérogatoire comportant le timbre officiel de l'entreprise.

Fausses commandes

●Soyez vigilant sur la sollicitation d'un virement bancaire qui peut s'avérer frauduleux, la signature de documents ou la récupération des mots de passe nécessaires au piratage de vos données d'entreprise.

En cas de doute, la gendarmerie est à vos côtés.

Que faire en cas d'atteintes ?

En cas d'intrusion physique de votre système sur le site de l'entreprise

●Contactez la gendarmerie qui pourra vous conseiller et dépêcher un enquêteur spécialisé.
●Préservez les traces et indices laissés par un cambrioleur, en attendant la réalisation des opérations de police technique technique par la gendarmerie.

En cas d'atteinte à l'image de l'entreprise ou comportement illicite

●Signalez et déposez plainte à la gendarmerie pour toute tentative de chantage, ou dénigrement sur le net, notamment en cas de refus de solidarité de la part de votre entreprise suite à un démarchage en ligne.

Réagir en cas d'attaque malveillante via internet

●Couper l'alimentation d'internet, identifier les postes infectés, lancer l'anti-virus…
●Signalez et déposez plainte à la gendarmerie.

? BESOIN DE CONSEILS SUPPLÉMENTAIRES ?

Je contacte le Référent sûreté Départemental de la Gendarmerie à AUCH

Adjudant-Chef Stéphane HABERNET
05.62.60.50.52 ou 06.09.89.46.01